



COMITE DE QUARTIER JEAN JAURES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION #6

Lundi 19 septembre 2022

De 18h30 à 21h

Salle du 103, rue M. Arnoux

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. Emmanuel BECKER, Mme Céline CHELTIEL, Mme Paule COHEN, M. Henri COLOMB, Mme Eve DELFINER, M. Thibault D'HARCOURT, M. Philippe DUPRAZ, Mme Marie-Ange FAURE, Mme Isabelle GIRAUD, M. Kévin GOARNISON, et M. Jérôme PEYROU, membres du Collège des habitants.

M. Pascal HUREAU, Président du Comité de quartier.
Mme Isabelle LEMÉE, Vice-présidente du Comité de quartier.
M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.
M. Maxime VETILLARD, Conseiller municipal délégué aux Associations.
Mme Anne-Charlotte GRÜNER, Représentante des commerçants du quartier.
Mme Camille GENCO, Mme Virginie CANDUSSO et M. Williams TESTE, Pôle Démocratie participative.

EXCUSES

M. Denis ROSSI, Représentant de l'association de quartier.
Mme Ania BEZNIA, M. Mihai DOBRIN, Mme Anne-Sophie VALENTIN et Mme Dominique GRANGER, membres du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Guillaume DALLERY, Mme Dominique DYE, Mme Marine LE LOUARN, Mme Emilie ETOT, M. Antoine LOPEZ, M. Jean-Charles RAULT, M. Missoum MEBAREK et Mme Catherine YAHIAOUI SAUREL, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation des associations de quartier par M. Maxime VETILLARD.
- II. Présentation du Plan de Mobilité par M. Paul-André MOULY.
- III. Comptes rendus des travaux et réflexions des commissions.
- IV. Echanges.

PREAMBULE

La réunion est présidée dans un premier par Mme Isabelle LEMÉE (jusqu'à 19h), M. Pascal HUREAU étant retenu par des obligations professionnelles.

Mme LEMÉE accueille les participants et demande si un membre du comité accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. En l'absence de volontaire, c'est donc le Pôle Démocratie participative qui se chargera de la rédaction du document.

Mme LEMÉE laisse ensuite la parole à M. Maxime VETILLARD.

I. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER PAR M. MAXIME VETILLARD

M. Maxime VETILLARD donne les informations suivantes :

- Depuis 2 ans il existe un service entièrement dédié aux associations : le Service de la Vie Associative (associations@ville-montrouge.fr / 01 46 12 73 40).

La Ville de Montrouge recense plus de 200 associations dont 6 associations de quartier :

- Haut-Mesnil Grand Sud pour le quartier PLEIN SUD,
- Le Parc pour le quartier FERRY-BUFFALO,
- Interlude pour le quartier MONTROUGE EST,
- Le Soleil de la Porte de Montrouge pour le quartier PORTES DE MONTROUGE,
- L'association du Vieux Montrouge pour le quartier VIEUX MONTROUGE
- et enfin Le Village Jean Jaurès pour le quartier JEAN JAURES.

Les 4 premières sont actives, l'association du Vieux Montrouge est à l'arrêt depuis quelques années et Le Village Jean Jaurès vient d'être mise en sommeil après plusieurs années de présidence assurées par M. Denis ROSSI.

Pour créer ou reprendre une association il suffit d'un président et d'un trésorier – même s'il est préférable d'avoir aussi un secrétaire.

Les associations de quartier à Montrouge jouent un rôle important dans la vie des quartiers. Elle regroupe habitants et commerçants aspirant à un cadre de vie harmonieux. Les objectifs sont de défendre les intérêts du quartier, d'améliorer le cadre de vie avec l'aide de la municipalité et enfin d'organiser des événements (fête de quartier, événements sportifs, culturels et loisirs et autres animations...). Elles créent ainsi du lien social.

A Montrouge, les associations de quartier peuvent s'adresser à la Ville pour toute demande de communication et soutien logistique – notamment lors de l'organisation de

leurs événements. Elles n'ont pas de locaux mis à disposition par la ville et ne sont pas subventionnées. Leur équilibre financier est assuré par l'organisation d'un vide grenier (l'occupation de l'espace public est alors accordée à titre gracieux, ainsi que la logistique). Les recettes générées leur permettent ainsi d'organiser d'autres animations.

L'association Le Village Jean Jaurès est donc à la recherche de personnes intéressées pour la faire renaître.

Suite à cette présentation certaines remarques sont formulées :

Quelles étaient les animations et actions de l'association ? M. Maxime VETILLARD répond : principalement l'organisation d'un vide grenier et des lotos.

M. Jérôme PEYROU partage son expérience en tant que président de l'association de rue « Pelletan autrement ». Il a lui-même tenté de faire du lien social entre les habitants du quartier et la mairie, en faisant notamment remonter les nuisances provoquées par les bus qui empruntent à toute vitesse la rue Camille Pelletan pour rentrer au centre bus de Malakoff et les problèmes liés aux dealers et rien n'a été fait depuis des années. M. Maxime VETILLARD indique ne pas avoir eu connaissance de ces éléments et en prend note.

Mme Anne-Charlotte GRÜNER propose, comme elle le fait avec l'association Haut-Mesnil Grand Sud, la collaboration de son association de commerçants en cas de reprise des activités de l'association du Village Jean Jaurès.

II. PRESENTATION DU PLAN DE MOBILITE PAR M. PAUL-ANDRE MOULY

M. Paul-André MOULY prend la parole pour présenter le futur plan de mobilité (voir Annexe 1).

Dans les grandes lignes, ce plan propose :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires.
- Mise à sens unique des rues secondaires ce qui induit un phénomène de boucle avec toujours 2 solutions pour aller d'un point à un autre.
- Le maintien du 50 km/h sur les axes principaux et les axes départementaux. Pour ces derniers la ville n'est pas compétente pour la limitation de vitesse.

M. Paul-André MOULY indique, suite à différentes questions, que :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires induit de fait la possibilité pour les cyclistes de pouvoir les emprunter à contre sens.
- Pour être efficace, une interdiction des livraisons aux véhicules de gros tonnage doit se prendre au niveau du territoire.

- Une consultation sera organisée pour la remise à sens unique de l'avenue de la République car il faut bien comprendre qu'il n'y aurait plus 2 mais 1 voie de circulation.
- 2 zones piétonnes sont envisagées : avenue de Verdun et rue de la Solidarité.

III. COMPTES RENDUS DES TRAVAUX ET REFLEXIONS DES COMMISSIONS

Pour rappel, le Comité de quartier est composé de 3 commissions : Animation et Solidarité, Incivilités et Sécurité et Mobilité.

Depuis la dernière réunion, seule la commission Incivilités et Sécurité a fait parvenir un compte-rendu de ses rencontres et réflexions. M. Thibault D'HARCOURT fait une présentation de ce compte rendu (voir Annexe 2). La commission revient sur ses préconisations déjà formulées en janvier 2022 (remises à la fin de l'Annexe 2), à savoir, la possibilité d'avoir des médiateurs comme à Malakoff car ce dispositif donnerait des résultats.

IV. ECHANGES

Voici les réponses aux questions apportées par les élus ou les services concernés depuis la dernière réunion du comité :

Question : CLSPD/ problème de délinquance quartier JEAN JAURES/rues Camille Pelletan et Paul Bert en particulier, comment s'organisent les choses ?

Réponse : Le CLSPDR est une instance réunissant une fois par an tous les acteurs de la sécurité de la ville : le maire, maire-adjoints à la sécurité, le préfet, le procureur, le commissaire, les bailleurs sociaux, les directeurs d'établissement scolaire...

Une présentation des projets et des actions menés sur la ville durant l'année est faite par le commissaire, le chef de la police municipale ainsi que le maire adjoint à la sécurité. Durant le CLSPDR, il n'est pas abordé les problèmes quartier par quartier ou bien les affaires en cours. Toutefois, pour aborder et traiter les affaires courantes, le maire fait un point mensuel avec le commissaire, le chef de la police municipale, le directeur de la réglementation urbaine, le maire-adjoint à la sécurité ainsi que le directeur de Montrouge Habitat. La police municipale et nationale font un point tous les quinze jours et sont en contact en permanence en cas de besoin.

Concernant le restaurant « Eat Chicken », depuis 3 ans, il y a une tolérance zéro pour ces voitures stationnant devant avec, notamment, l'installation de caméra de vidéo protection. Elles sont verbalisées automatiquement à l'aide de celles-ci. La police municipale a constaté une forte baisse de ces stationnements gênants et les verbalisations sont moins nombreuses. L'action se poursuit toujours aujourd'hui.

Enfin pour les agitateurs de Camille Pelletan, les personnes sont bien connues des services de police municipale et nationale.

Question : Relance pour jour de collecte des poubelles jaunes / programmer un 2^{ème} jour ?

Réponse : Les quantités collectées aujourd'hui ne justifient pas encore l'organisation d'une seconde collecte d'emballages. La Ville observe néanmoins la progression des volumes collectés et propose effectivement à VSGP d'ajouter des bacs à emballages et retirer l'équivalent en bacs à ordures ménagères.

Question : En attendant la rénovation de l'ilot Marne/ Pelletan, le comité de quartier demande que la Police municipale verbalise au moins régulièrement les différents véhicules et notamment les camionnettes qui gênent la vision des feux tricolores au carrefour Marne/ Pelletan.

Réponse : La PM est avertie. Pour information, il y a une caméra à ce carrefour depuis avril et les vidéo-opérateurs peuvent verbaliser directement par caméra également. Ils sont également informés.

Question : Peut-on installer une 2^{ème} caméra au 9, rue Camille Pelletan ce qui permettrait une vision croisée sur la place ?

Réponse : Ce n'est pas prévu dans le plan de déploiement 2022 des caméras. Il y a d'autres secteurs prioritaires qui n'ont encore pas de caméras dont il est nécessaire de les doter.

Question : Attention à ne pas installer, rue Paul Bert, un commerce type Barber shop à la place du commerce de téléphonie afin de ne pas favoriser la présence d'individus bruyants, qui dealent, etc. ... L'implantation d'un commerce type magasin de musique ou toiletteur pour chiens serait la bienvenue. Cette remarque peut-elle être prise en compte ou y-a-t-il quelque chose de déjà prévu ?

Réponse: La ville préempte ce local commercial. Un appel à candidature peut être lancé avec une activité de toiletteur ou magasin de musique...peut-être également pour une activité de boutique éphémère pour les artisans Montrougiens.

Questions et remarques formulées lors de la réunion du jour et qui seront transmises aux services concernés pour réponse :

Question 1 : Une antenne relais (Free) va être installée par TDF sur le toit du 63, rue Périer. Peut-on savoir la catégorie de G car elle pourrait générer des problèmes de santé ?

Question 2 : En ces temps de nécessaires économies d'énergie, pourquoi les lumières de l'INSEE, avenue Verdier, restent-elles perpétuellement allumées la nuit (photo à l'appui) alors qu'il n'y a aucune activité ? Idem pour le Crédit Agricole rue Maurice Arnoux en face du temple ? Que peut faire la ville ? Réponse : le Maire a écrit à toutes les entreprises afin de mener ensemble une politique d'économie d'énergie.

Question 3 : Est-il possible d'installer une boîte à livres dans le parc Jean-Loup METTON ?

Question 4 : Pourrait-on trouver un endroit pour déposer les déchets verts, en dehors des déchetteries ? Par exemple au cimetière ?

Informations diverses :

Le renouvellement des Comités de quartier aura lieu fin 2023.

La prochaine édition des budgets participatifs aura lieu en 2023 (une édition tous les 2 ans)

La prochaine réunion publique de quartier se déroulera en novembre 2022 (date et lieu à confirmer).

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu en janvier 2023 (date et lieu à confirmer).

M. Pascal HUREAU annonce que tous les membres du comité sont invités, mardi 4 octobre, 18h30, à l'Hôtel de Ville pour un point d'étape sur l'élaboration de la Charte de l'urbanisme et du paysage à laquelle 2 représentants de chaque comité de quartier avaient participé en mars 2022.

A la demande générale, les réunions du comité débuteront désormais à 19h et non plus à 18h30.

CONCLUSION

Mme Isabelle LEMÉE et M. Pascal HUREAU remercient les participants pour leur présence et mettent fin à la réunion à 21h00.

PLAN DE MOBILITÉ DE LA VILLE DE MONTRouGE

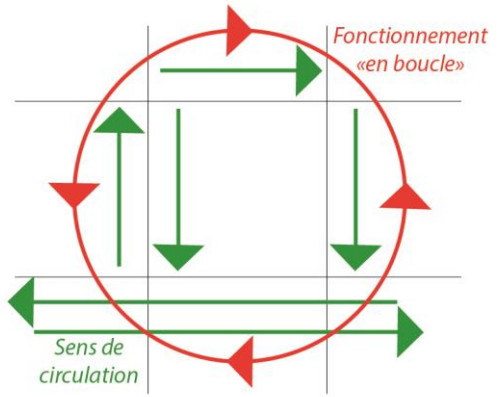
Proposition du plan de circulation

Septembre 2022

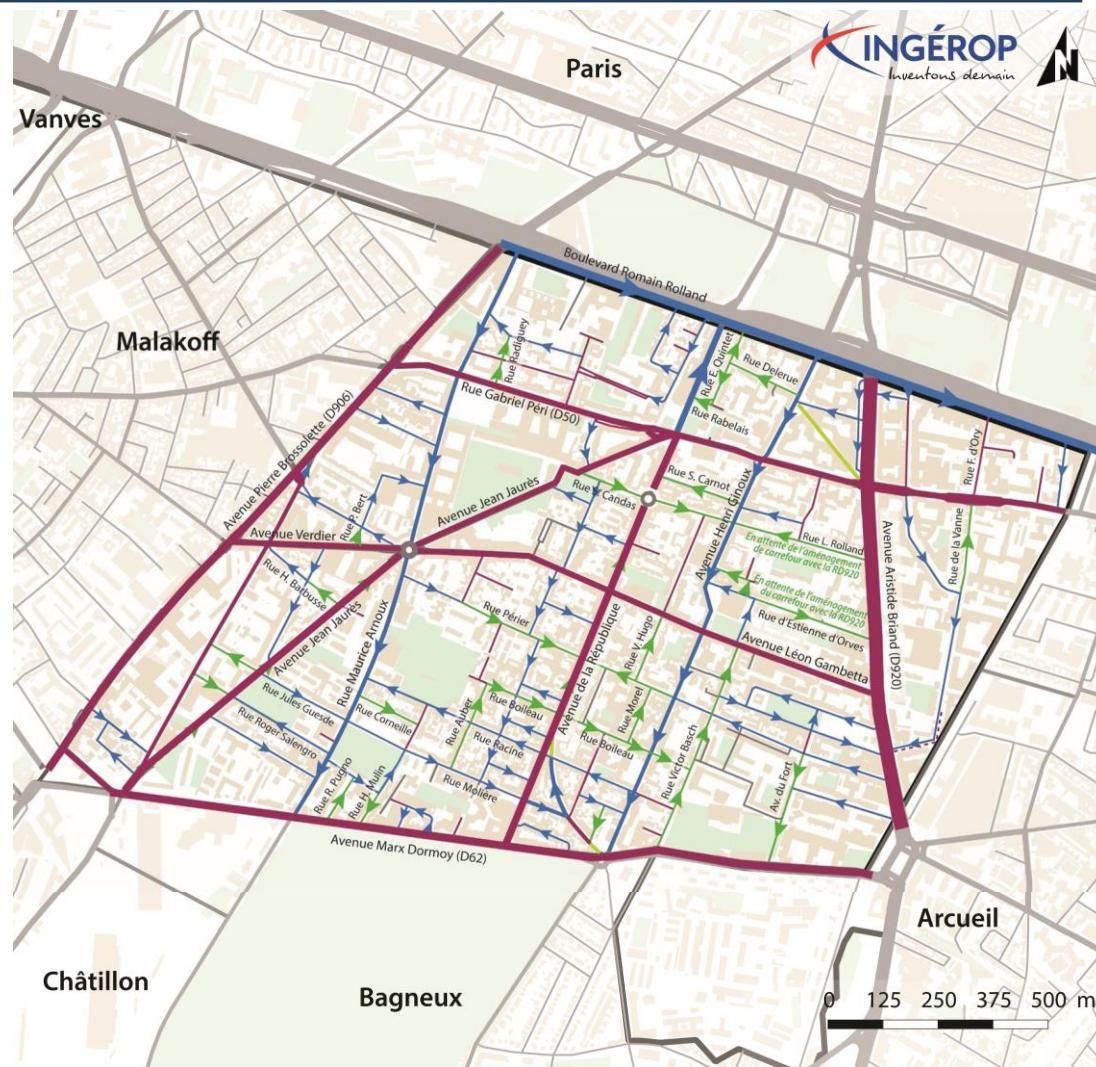
Plan de circulation proposé

► Dans les quartiers :

- Des changements de sens ou mises en sens unique pour :
 - Limiter le trafic de transit sur les voies non adaptées
 - Pacifier l'espace public dans les quartiers
 - Améliorer la circulation des véhicules (croisement parfois difficile)
- Un fonctionnement « en boucle » privilégié lorsque c'est possible



► Création de zones piétonnes



Plan de circulation proposé

Axe ne faisant pas l'objet de modifications de sens

- Axe en double sens de circulation
- ➔ Axe en sens unique de circulation

Axes faisant l'objet de modifications de sens

- ➔ Axe dont le sens de circulation est modifié
- ⋯ Axes de la République et Jean Jaurès Sud : maintien du double-sens de circulation (mise en sens unique vers le Nord possible et compatible avec le plan proposé)
- Zone piétonne

Plan de circulation proposé

- ▶ **Généralisation de la zone 30 à Montrouge hormis sur les grands axes**
 - **Maintien de la limitation de vitesse à 50 km/h**
 - *Sur les axes départementaux :*
 - Avenue Pierre Brossolette (RD906)
 - Avenue Marx Dormoy (RD62)
 - Rue Gabriel Péri (RD50)
 - Avenue Aristide Briand (D920)
 - *Sur les grands axes communaux :*
 - Avenue de la République
 - Avenue Henri Ginoux
 - Avenue Verdier / Léon Gambetta
 - Rue Maurice Arnoux
 - *Sur le boulevard Romain Roland (Ville de Paris)*
 - **Vitesse limitée à 30 km/h pour tous les autres axes routiers de la ville**



Généralisation de la zone 30 dans les quartiers

- Limitation de la vitesse à 30 km/h (ou moins ponctuellement)
- Conservation de la limitation à 50 km/h (grands axes communaux, voies départementales et Paris)

► Dans le quartier Jean Jaurès :

Mise en sens unique des rues :

- Rue Périer dans le sens Ouest-Est jusqu'à l'avenue de la République
- Rue Boileau dans le sens Ouest-Est jusqu'à l'avenue de la République
- Rue R. Bert dans le sens Sud-Nord
- Rue Barbusse dans le sens Est-Ouest
- Rue Candas dans le sens Ouest-Est



Plan de circulation proposé

- Axe ne faisant pas l'objet de modifications de sens
- Axe en double sens de circulation
- Axe en sens unique de circulation
- Axes faisant l'objet de modifications de sens
- Axe dont le sens de circulation est modifié

Réunion Actions Jeunes – Commission Sécurité Incivilités Comité quartier Jean Jaurès

Problématiques :

- Vente de produits stupéfiants au milieu de la rue
- Nuisances sonores importantes (musique, cris, avertisseurs sonores de véhicules, etc.)
- Malpropreté de la rue (bouteilles d'alcool, restes de repas, etc.)

La présence de ces jeunes délinquants est un souci depuis plus de 30 ans qui ne se règle pas.

Une première rencontre était programmée le 21/04/22 mais la responsable de l'association n'avait pu être en mesure de s'y rendre. Quelques discussions avaient tout de même eu lieu entre les membres du Comité et deux animateurs de l'association.

La conclusion de ces discussions était que les délinquants dont il est question ne sont pas le bon public. En effet l'association a plutôt pour objectif d'aider les jeunes qui veulent s'en sortir et qui font le premier pas. La médiation à proprement parlé n'est pas dans leurs attributions.

Les animateurs connaissent un peu les délinquants, ces derniers savent que l'association existe et quels sont ses rôles mais ils semblent se satisfaire de leur situation sans vouloir en sortir.

L'absence total de moyen de pression réel à leur encontre les motive à continuer leurs activités (amendes régulières mais qui ne valent manifestement pas les revenus ou ne sont pas payées).

Réunion du 18/05/22

Présents :

- **Madame Polonie**, responsable de l'association Actions Jeunes
- **Madame Lesueur**, Maire-adjointe à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle et la Propreté
- **Monsieur Hureau**, Maire-adjoint à la Transition numérique, à la E-administration et aux Relations européennes, Président du Comité de Quartier Jean Jaurès
- **Monsieur Peyrou**, membre du Comité de Quartier Jean Jaurès, Président de l'association Pelletan Autrement, habitant de la rue Camille Pelletan
- **Monsieur d'Harcourt**, membre du Comité de Quartier Jean Jaurès, de la Commission Sécurité Incivilité et propreté du Comité et de l'association Pelletan Autrement, habitant de la rue Camille Pelletan

Objectif : échanger avec Madame Polonie sur son expérience sur des sujets similaires afin de voir ce qui peut fonctionner ailleurs et envisager une application dans la ville de Montrouge qui compte deux ou trois points de deals similaires dans ses murs.

Madame Polonie commence la réunion en nous expliquant en détail l'organisation et les objectifs de l'association Action Jeunes.

L'association est missionnée par le Département des Hauts-de-Seine pour réaliser de la prévention spécialisée (branche de la Protection de l'Enfance). Elle comporte 5 éducateurs répartis sur 2 villes qui peuvent intervenir auprès des enfants à partir de 11 ans. De la prévention est réalisée dans le secondaire et le tertiaire pour faire connaître l'association aux enfants.

Le fonctionnement est entièrement fondé sur la libre adhésion : comme dit plus haut, c'est aux jeunes de faire le premier pas.

Les conclusions sur la possibilité d'action de l'association Action sur les délinquants installés dans la rue Camille Pelletan est très compliquée puisque ceux-ci connaissent la présence de l'association et des éducateurs mais ne souhaitent pas les contacter pour sortir de leur situation actuelle qui semble parfaitement leur convenir.

S'en suit une discussion entre tous les participants de la réunion pour échanger sur le sujet et évoquer de possibilités d'action.

Les habitants de la rue Camille Pelletan mentionnent que les délinquants sont présents tous les soirs, soit au croisement des rues Pelletan/Bert soit dans la rue Paul Bert devant les garages (dernièrement, rédaction du CR au 13/09/22, ils sont également Avenue Verdier et varient leurs lieux d'activités). Certains vendent des stupéfiants au milieu de la rue et des passants, d'autres écoutent de la musique, boivent de l'alcool, hurlent, laissent trainer leurs débris, etc.

Il est dommage que, à peine 150m à côté des Allées Jean Jaurès qui ont été refaites à neuf, ces personnes puissent gêner quotidiennement le quartier.

Il est mentionné que les garages servent de refuge et/ou de cache à la drogue (garages fermés depuis la réunion), que le Barber Shop du 16 rue Camille Pelletan participe si ce n'est aide à organiser le trafic de drogue.

Enfin la présence d'une seule caméra avec de gros angles morts n'est pas assez utile (M. d'Harcourt proposait à la mairie de faire la demande à l'immeuble du 9 Camille Pelletan pour en installer une seconde et ainsi capter l'entièreté du carrefour).

Les services de Police, Municipale et Nationale, sont prévenus, connaissent les délinquants et réalisent de temps en temps des contrôles mais cela ne semble pas être assez efficace car cette situation dure depuis des années.

Madame Lesueur présente plusieurs axes de travail sur lesquels les services de la Mairie travaillent ou vont travailler :

- Accès aux caméras des HLM de Montrouge Habitat pour détecter une activité illégale ou une planque de drogue
- Le CLSP permet des échanges réguliers entre la Mairie et les services de police, Madame Lesueur portera à nouveau le sujet à leur attention
- Madame Lesueur fera la demande à la Police Municipale de passer plus souvent encore dans cette zone

- Un nouveau commissaire de Police Nationale doit prendre ses fonctions en septembre 2022, Madame Lesueur organisera une réunion d'échange avec ce dernier et les membres du Comité
- La Mairie souhaite axer son action sur le fait d'embêter le plus possible les délinquants :
 - o En séparant les familles de ces derniers, en lien avec les bailleurs sociaux
 - o En portant plainte contre eux pour permettre une expulsion → Une plainte a-t-elle déjà été portée par la mairie sur ce sujet ?

La discussion revient sur le sujet de médiateurs.

Pour rappel la Commission Sécurité, Incivilité et Propreté avait fait une proposition sur la base de ce qui est réalisé à Malakoff. La Mairie avait alors orienté la Commission vers l'association Action Jeunes. La proposition est à retrouver en annexe de ce compte rendu.

D'après Madame Polonie cela semble être une bonne idée pour limiter les nuisances des délinquants (cela ne devrait, en revanche malheureusement, pas stopper leur trafic ; cette action est de la responsabilité des forces de l'ordre).

Madame Polonie sait que la ville de Meudon a mis en place un système de médiateurs (3 médiateurs à l'année + 1 à mi-temps en plus l'été) et ses informations sont que cela fonctionne plutôt bien.

Monsieur Hureau a une connaissance dans l'équipe de la municipalité de Meudon et se propose de rentrer en contact pour échanger sur ce sujet.

Madame Polonie transmet les coordonnées de la Responsable de la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique de Malakoff, Madame Sarah Guettai, pour prendre contact avec elle et échanger sur le sujet (sguettai@ville-malakoff.fr, 01.47.46.76.10, 06.09.89.54.69).

En conclusion les participants à cette réunion, dont Madame Polonie avec son expérience, préconisent la réalisation d'un essai avec 2 ou trois médiateurs sur une période de temps pour voir si cela peut améliorer la situation et le confort de vie des habitants du quartier.

D'autres actions sont à mener côté Mairie et Police pour entraver ce trafic et améliorer les conditions de vie des habitants, quelques-unes sont listées ci-dessous.

Actions spécifiques identifiées :

- Remonter, à nouveau, les nuisances au CLSPD pour actions – Mme LESUEUR
- Organiser une réunion avec les membres de la Commission et le nouveau Commissaire de Police – Mme LESUEUR
- Contacter la Municipalité de Meudon pour parler des médiateurs mis en place dans leur ville – M. HUREAU
- Contacter Madame GUETTAI (Malakoff) pour échanger sur leur service de médiateurs – Commission du Comité (avec M. HUREAU ?)

La Commission Sécurité, Incivilité et Propreté remercie tous les participants de cette réunion et en particulier Madame POLONIE pour sa présence et ses divers conseils sur le sujet en question.

ANNEXE

Proposition de la Commission Sécurité, Incivilités et Propreté du 16/01/22

En regardant ce qui se fait autour de la Ville de Montrouge sur des sujets comme celui-là la Commission s'est rendue compte que la Mairie de Malakoff avait mis en place depuis plusieurs mois un système qui semblait doucement porter ses fruits.

En effet une veille sociale en partenariat avec la Police Municipale a été mise en place.

Celle-ci consiste en la présence en ville de 3 intervenant (médiateurs) qui sillonnent la ville et ses points de nuisance connus du mardi au samedi de 16h à minuit.

Ces personnes vont à la rencontre des habitants de la ville, et ont pour but de faciliter le dialogue entre usagers de l'espace public, orienter les personnes en difficulté et aider à prévenir les conflits.

Cette mission est évidemment particulièrement importante au niveau des points de deal et de nuisance : le parcours des médiateurs intègre ces points et ils y passent quotidiennement afin de discuter avec les jeunes de ces points et aider ainsi à diminuer les nuisances (bruits, musique, consommation de drogues, etc.)

Cependant ces médiateurs peuvent intervenir également sur des sujets de mésententes entre citoyens, de personnes âgées isolées, de personnes SDF en difficultés, etc.

Ce travail s'effectue en lien avec la Police Municipale de la ville et permet ainsi de « libérer » du temps à cette même Police pour des interventions plus à risque lorsque ces médiateurs interviennent en amont.

Le budget d'une telle opération s'élève à 160 000€ par an pour 3 médiateurs, 5 soirs par semaine, de 16h à 20h, pour une superficie de la taille de la ville de Malakoff (identique à Montrouge). Ce budget est, dans le cas de la Ville de Malakoff, réparti entre 3 acteurs (dont on peut retrouver des équivalents pour Montrouge) : la Ville de Malakoff, Paris Habitat et Malakoff Habitat.

Après en avoir discuté avec des voisins et autres habitants, nous pensons que cette solution pourrait ajouter une corde à l'arc de la Mairie dans son objectif d'apaisement des quartiers (Piscine, Jean Jaurès) et pourrait tout à fait avoir d'autres aspects bénéfiques pour toute la ville.